

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 6 octobre 2016

Analyse du marché laitier 2017 et de la réaffectation des fonds de la "loi chocolatière"**Stabilisation du marché 2017 adaptée aux prévisions**

Le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) a pris acte de la nouvelle tendance qui se dessine sur les marchés internationaux, de la baisse de la production laitière en Suisse et d'un besoin de régulation saisonnière probablement plus faible en 2017. Il a par conséquent décidé de renoncer à prélever les contributions en faveur des mesures saisonnières de stabilisation du marché en 2017 et de permettre à LactoFama AG de mettre en œuvre des mesures ponctuelles l'an prochain.

Direction

En outre, le comité central de la FPSL estime que, de façon générale, le projet de réaffectation des fonds de l'actuelle "loi chocolatière" va dans la bonne direction. Ce projet, dont la procédure de consultation vient de s'ouvrir, prévoit un supplément laitier versé directement aux producteurs de lait. Le montant budgété, jugé insuffisant, doit être corrigé.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Pour 2017, le comité central table sur un besoin réduit de régulation saisonnière par rapport aux années 2014 à 2016. Cette estimation se base notamment sur les éléments suivants:

- l'amélioration des prix constatée sur les marchés internationaux ces derniers mois en raison d'une diminution de l'offre, en particulier dans l'UE;
- une probable baisse de la production de lait en Suisse;
- de très faibles quantités de lait C prévues pour 2017 par d'importantes organisations de commercialisation du pays et suffisamment de possibilités de valorisation dans d'autres segments;
- des stocks de beurre qui semblent plus élevés que ce qu'ils sont réellement, car les chiffres actuels incluent encore un bon millier de tonnes de beurre destinées à l'exportation.

Au vu de cette situation, le comité central a décidé de renoncer à prélever les contributions en faveur des mesures saisonnières d'allègement du marché en 2017. Parallèlement, il a pris les décisions de principe autorisant la mise en œuvre ponctuelle de mesures horizontales en 2017. Il est aussi très important que toutes les mesures (verticales) d'allègement du marché convenues durant l'année en cours (2016) soient intégralement réalisées comme prévu, indépendamment des activités de LactoFama AG (mesures horizontales).

Le comité central de la FPSL a également porté une première appréciation sur le rapport concernant la mise en œuvre de la décision de l'OMC en matière de concurrence à l'exportation. Ce dossier est extrêmement important pour la production laitière suisse. La FPSL va rapidement élaborer une prise de position détaillée et la transmettra aux milieux intéressés.

Renseignements:

Hanspeter Kern, président de la FPSL

079 418 52 16

Kurt Nüesch, directeur de la FPSL

079 661 41 59

Stephan Hagenbuch, directeur adjoint de la FPSL

079 292 97 52

2506 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch

